

ADMINISTRATION

48, rue de la République
ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS
L'ADMINISTRATEUR
ANNONCES
A LYON : AGENCE FOURNIEE
Rue Confort, 14
A PARIS : AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 3

L'ECHO DE LYON

JOURNAL REPUBLICAIN INDEPENDANT

REDACTION

4, rue Paradis, 4

LES MANUSCRITS NON INSERES
NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

RHONE ET DEPARTEMENTS
3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.
AUTRES DEPARTEMENTS
3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

CONTINUATION DE LA CRISE

Très prochainement l'ECHO DE LYON commencera la publication d'un GRAND ROMAN-FEUILLETON par un de nos auteurs les plus appréciés.

L'ENCYCLIQUE

Par une coïncidence tout au moins piquante, une Encyclique du pape sur la politique française vient de paraître au cours d'une crise ministérielle provoquée par le dépôt de la loi sur les congrégations religieuses; il est vrai que ce document pontifical était attendu depuis longtemps et qu'il n'a pas éclaté comme une bombe.

Il était manifeste — et ce n'était un secret pour personne, même avant l'interview du Petit Journal — que le chef de l'Eglise désavouait hautement la rébellion des évêques et la levée de crosses contre le gouvernement de la République.

La déclaration des cardinaux n'avait paru que pour esquiver un blâme formel du haut épiscopat par le Vatican; c'était comme pis-aller et comme gage de soumission au successeur de saint Pierre que les cinq prélats français avaient consenti à signer un semblant d'adhésion à la forme républicaine.

Ce qu'a été cette déclaration des cardinaux, encore plus agressive sous ses dehors de modération courtoise et de fidélité constitutionnelle, il est à peine besoin de le rappeler. Loin d'avoir apporté une note d'apaisement, les signataires n'avaient fait que marquer avec une force plus grande l'incompatibilité radicale entre la société civile et le cléricalisme catholique.

Cette manifestation cardinale était loin de traduire exactement la pensée de Léon XIII puisqu'il a tenu à s'adresser directement aux archevêques, aux évêques, au clergé et à tous les catholiques de France.

Il y aurait injustice à ne pas reconnaître que l'Encyclique diffère profondément, non-seulement dans la forme, mais encore dans le fond, de tous les documents ecclésiastiques parus en ces derniers temps. Ce n'est plus du Gouthou-Souard et la lettre pontificale n'est pas écrite du même style que le message des cardinaux.

A quoi bon le dissimuler et pourquoi refuser au pape un témoignage impartial? Ce fin politique, rompu à toutes les subtilités de la diplomatie, n'a pas reculé devant une reconnaissance en bonne et due forme du gouvernement républicain et il s'est exécuté de bonne grâce en mettant les points sur les i, ne laissant dans l'ombre aucun argument pour convaincre les fidèles de la légitimité de l'attitude qu'il leur conseillait de prendre désormais vis-à-vis du gouvernement de la République.

Ce qui est acquis et ce qui se dégage de l'encyclique, c'est le désir du Vatican d'établir une frontière distincte entre les intérêts de l'Eglise et ceux de la monarchie.

Ce n'est pas, ainsi que le rappelle jus-

tément Léon XIII, une nouveauté que ce langage et la cour de Rome n'a jamais professé l'intransigeance politique. L'Eglise catholique, dans sa tradition la plus ancienne et la plus forte, a fait bon ménage avec tous les genres et toutes les formes de gouvernement.

Est-ce à dire qu'en recommandant aux catholiques la reconnaissance du fait accompli, le respect extérieur de la République, l'obéissance aux lois de Julien l'Apostat, à l'instar de Saint-Augustin, le chef de l'Eglise entend substituer, suivant ses propres expressions, à la conscience des droits de Dieu l'idolâtrie de l'Etat, c'est-à-dire aux prérogatives du clergé l'indépendance de la société civile? L'illusion serait par trop naïve de la part des républicains qui voudraient tuer le veau gras pour fêter une conversion aussi éclatante.

Il n'y a rien de changé dans les rapports de l'Eglise et de l'Etat; la seule évolution qui se dessine — et elle est d'une réelle importance — porte sur l'alliance des cléricaux et des royalistes.

Léon XIII pousse de toutes ses forces à la rupture du pacte d'union clérical-monarchiste; il voudrait libérer l'Eglise, lui rendre sa liberté d'action, en vue de la formation d'une droite constitutionnelle et républicaine, qui serve plus efficacement la cause et les intérêts de l'Eglise que ne l'a fait jusqu'alors la droite orléano-bonaparte-boulangiste.

C'est par stratégie et non pour un autre motif qu'il a médité cette évolution pontificale; Léon XIII s'accommoderait tout autant d'une République cléricale en France que d'une monarchie veltairienne et il n'a résolu d'imposer le désarmement à son clergé que pour mieux masquer un mouvement de réaction dans les mœurs et dans les lois.

Voilà pourquoi, sans méconnaître la valeur de cette tentative de conciliation, tout en sachant gré, dans une certaine mesure, à Léon XIII, de ses intentions libérales, les républicains auraient tort d'y voir autre chose qu'un changement de tactique de la part du chef suprême de l'Eglise catholique; cette nouvelle bénédiction des arbres de la liberté ne pourrait concilier et réconcilier la société laïque et l'Eglise romaine, c'est-à-dire deux principes inconciliables et deux institutions irréconciliables.

LA POLITIQUE

Quoi qu'on en ait dit, hier soir, dans les dépêches de la dernière heure qui nous arrivent de Paris, je crois toujours à un ministère Ribot. — Dame, j'ai bien le droit, moi aussi, de faire mon petit jeu de combinaisons ministérielles.

J'estime donc que, par tempérament, M. Carnot et les personnages de son intimité qui exercent sur lui de l'influence, feront un pas plutôt vers la droite que vers la gauche. On s'appuiera sur M. Ribot, plutôt que sur M. Constans — et cela pour plusieurs raisons que je suppose être les suivantes :

D'abord, comme je le disais hier, je serais bien étonné si l'Encyclique du pape ne semblait pas, à la Présidence, une tentative de pacification, à laquelle il convient de répondre par une tentative semblable. Il est certain que les meneurs de la violente opposition cléricale restent assez

décontenancés de ce document — officiel, cette fois — qui condamne, je ne dirai pas leurs doctrines mais leurs procédés opératoires.

Or, l'entourage de M. Carnot fait partie de cette catégorie de républicains qui croient la pacification possible entre la République et le catholicisme. Si cette douce illusion n'est pas la nôtre, elle hante très probablement les cerveaux de la Présidence — raison suffisante déjà pour expliquer ce ministère Ribot, représentant l'alliance de la gauche ministérielle et des droites et l'enterrement de la loi sur les associations.

D'autre part, — étant donné que je ne puis croire à un nouveau cabinet de Freycinet qui serait une inconséquence, ni à un cabinet Méline qui serait une sottise, aussi bien politique qu'économique, reste le cabinet Constans que supposent certains amateurs du jeu auquel je me livre en ce moment.

Eh bien, j'ai la conviction intime que M. Carnot n'est pas si fâché que cela de se priver pendant quelque temps de la collaboration de l'ex-ministre de l'intérieur.

Au premier jour, quand toute la presse républicaine trépignait d'admiration après la gifle administrée à M. Laur, je vous en ai dit tout net ma façon de penser. Je prétends — dût ma froideur passer pour de l'hostilité — que cet acte de violence était une lourde faute dont tôt ou tard, soit le ministre, soit la Chambre, soit même le régime parlementaire subirait les conséquences. J'ajoutais que cet excès de colère était d'autant plus intempestif qu'à mon avis, jusqu'à ce moment, la longanimité, l'indifférence et l'impassibilité de M. Constans en face des plus monstrueuses attaques avaient été, elles aussi, excessives et, pour ainsi dire, inexplicables. Le ministre de l'intérieur, prétendais-je, n'a pas le droit de supporter certains outrages — car c'est alors le gouvernement de la France qui les subit.

Eh bien, je ne serais pas étonné qu'il y eût aussi, à l'Élysée, une certaine lassitude de ces concert d'injures et de ce mutisme obstiné. Je ne serais pas étonné que M. Carnot aimât mieux voir la poursuite de M. Laur s'exercer contre un simple député que contre le président du conseil. — Et voilà aussi la raison qui me porte à croire que la combinaison Ribot sera préférée à la combinaison Constans. Espérons que demain une décision présidentielle nous apprendra si j'ai bien ou mal mené ma partie dans le jeu inoffensif que nous jouons pour passer le temps en attendant de s'occuper de choses plus sérieuses.

JEAN-CLAUDE.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

LA CRISE MINISTÉRIELLE

A l'Élysée

Paris, 22 février.

Aujourd'hui M. Carnot a continué la série de ses consultations et faisant mander d'abord les sénateurs et députés qui appartiennent à la presse. Il a reçu MM. Ranc, Henry Maret, Burdeau et Adrien Hébrard, et ensuite MM. Paye, Delcassé, Bernard-Lavergne et Edmond Magnier.

M. Henry Maret a déclaré à M. Carnot

qu'à son avis il ne pensait pas qu'il fût possible de créer un ministère plus avancé ou plus modéré que celui qui vient d'être renversé. La chute du cabinet a été provoquée par la question religieuse. M. Maret ne croit que pas plus dans le pays que dans la Chambre, il y ait une majorité pour engager la lutte sur ce terrain et diviser la France en deux. Il faut donc pratiquer une politique de conciliation.

An cours de la conversation, M. Maret a également prononcé le mot de dissolution. Il a déclaré que si la politique de conciliation n'était pas suivie par la Chambre, si après plusieurs tentatives on reconnaissait l'impossibilité de pratiquer cette politique, la dissolution s'imposerait.

M. Carnot aurait répondu : « Plus tard. »

S'expliquant ensuite sur la question de personnes, M. Henry Maret dit que l'homme politique qui accepterait le portefeuille de l'intérieur devrait avoir un grand courage. Il aura, en effet, à se préoccuper de deux grosses éventualités : la manifestation du 1er mai et les élections municipales. M. Constans a réussi jusqu'ici à faire avorter la manifestation du 1er mai. D'autre part, on ne peut nier que les élections faites par lui n'aient été favorables au parti républicain.

Son successeur sera-t-il aussi heureux? On l'espère, mais c'est un risque à courir et on se demande s'il y a beaucoup de députés ou de sénateurs désireux de prendre le ministère de l'intérieur à la veille du 1er mai et des élections municipales.

M. Henry Maret a conclu au maintien au ministère de l'intérieur de M. Constans dont, a-t-il dit, le nom est dans toutes les bouches.

M. Hébrard, comme M. Henri Maret a dans son entrevue avec M. Carnot, parlé de dissolution; il a dit qu'il ne fallait pas s'en faire un épouvantail. Il a ajouté que la logique recommandait la dissolution, puisque la composition de la Chambre actuelle ne permet l'existence d'aucun ministère homogène; mais, a dit le sénateur de la Haute-Garonne, on a en France des idées fausses sur la dissolution.

M. Hébrard a abordé ensuite le côté politique. Sur la question de personnes, il a gardé la plus grande réserve.

M. Hébrard a exposé à M. Carnot, qu'à son avis, il n'y avait que deux solutions possibles à donner à la crise : constituer un ministère entièrement nouveau de nuance modérée ou conserver le cabinet démissionnaire presque intégralement.

La première solution semble se heurter à une forte opposition dans le Parlement, où l'on croit à la nécessité, tant au point de vue de la politique extérieure qu'intérieure, de maintenir aux affaires les principaux ministres sortants.

Reste le maintien du cabinet démissionnaire. Dans cette seconde solution, le point délicat est de trouver un président du conseil. M. de Freycinet s'est exclu lui-même. D'un autre côté, aucun des ministres sortants ne paraît en état de s'entendre avec ses anciens collègues.

Il s'agirait donc de trouver en dehors de l'ancien ministère, un personnage politique jouissant d'une assez grande considération pour mettre d'accord les ministres sortants dont on désire le maintien, et nous croyons savoir que, entre autres personnages politiques pouvant jouer ce rôle délicat, le nom de M. Loubet, président de la commission sénatoriale des finances, a été prononcé.

M. Burdeau, député de Lyon, est entré dans quelques considérations politiques sur la situation actuelle; il a exposé qu'une majorité de gouvernement lui paraissait exister à la Chambre. Interrogé par le président de la République sur la question même des noms qui pourraient composer le prochain cabinet, M. Burdeau a insisté sur le rôle que, dans les circonstances politiques présentes M. Constans, à son sens, pourrait jouer.

Ainsi, d'ailleurs, qu'il fait chaque jour dans le journal Paris, dont il est rédacteur en chef, M. Ranc a insisté sur la nécessité de constituer un ministère de concentration républicaine avec un programme progressiste et nettement anticlérical.

Une note de M. Rivet

M. Gustave Rivet, député de l'Isère, communique aux journaux la note suivante :

Plusieurs journaux racontent que je suis allé spontanément porter à M. Carnot mon opinion sur la situation politique.

Je ne me suis point donné ce ridicule. Si je me suis rendu à l'Élysée, c'est que le président de la République m'a fait l'honneur de m'y appeler.

L'Union républicaine du Sénat

L'Union républicaine du Sénat s'est réunie avant la séance. Les membres de ce groupe se sont bornés à un échange de vues sur la situation.

Aucune résolution n'a été prise ni aucun ordre du jour voté.

Mais nous pouvons dire que ce groupe veut un ministère décidé à appliquer une politique de résolution et de fermeté à l'égard du clergé.

En ce qui concerne la dissolution, ses membres ne trouvent pas le moment opportun.

Les couloirs du Luxembourg

Dans les couloirs du Luxembourg on portait un jugement assez sévère sur les votes contradictoires de jeudi.

On faisait observer que la question des rapports de l'Eglise et de l'Etat était trop importante pour être ainsi posée à la légère, à l'occasion d'une formalité de procédure, et que l'on ne renversait pas ainsi, sans savoir au juste pourquoi, un cabinet qui était depuis deux ans au pouvoir.

LES JOURNAUX

Voici les appréciations d'un certain nombre de journaux sur la situation ministérielle :

Du Radical :

M. Ribot, dont on a tant parlé depuis l'ouverture de la crise, semble toujours tenir la corde. La confiance du premier jour paraît toutefois s'être singulièrement refroidie. Commencerait-on à se convaincre en haut lieu que tout ministère de conciliation cléricale ne trouverait d'appui ni dans la Chambre, ni dans le pays ?

Du Mot d'Ordre :

Le péril clérical est donc, à l'heure actuelle, déjà grave, et il ne peut que s'accroître si le véritable parti républicain ne se montre contre lui aussi vigillant qu'il l'a été contre le boulangisme.

Voilà pourquoi la politique suivie par certains membres du cabinet, et pour n'en citer qu'un, par M. Ribot, a ému la Chambre et voilà pourquoi il n'est pas facile de former au pied levé un nouveau ministère en essayant de suivre les errements d'hier.

Chercher avec des hommes tels que M. Ribot à suivre une politique d'entente avec le Saint-Siège et avec les ralliés, ce n'est pas seulement arrêter tout progrès et toutes réformes, mais préparer l'escamotage de nos institutions. Nous serions les dupes et nous verrions tomber une à une les conquêtes réalisées avec tant de peine.

De la Justice : La menace de dissolution est sur nos têtes. L'infatigable doctrinaire aidant, les grands agitateurs du centre en sont arrivés à souhaiter la bataille. Ils l'auront donc, mais qu'ils se souviennent qu'ils l'auront voulue.

De l'Eclair :

On parle de dissolution à droite et à gauche. Les modérés la réclament. M. Pelletan la combat. N'attachons à ces polémiques aucune importance. Le bruit qui court est un simple ballon qui crévera dans trois jours, un fantôme gonflé de vent qu'on agit à l'instant dans l'air pour faire peur aux montards parlementaires qui n'ont pas été sages. Un indice sûr que tout cela n'est pas sérieux, c'est que la dissolution est particulièrement appuyée par les journaux amis de M. Constans. Or, M. Constans est précisément le personnage politique qui, à l'heure présente, doit le moins désirer le renvoi anticipé de la Chambre, attendu que, si le cas se présentait, il est parfaitement certain de n'être pas choisi par M. le président de la République pour présider aux élections générales.

Du XIXe Siècle :

L'idée d'une dissolution — bien qu'elle nous paraisse avoir fort peu de chances d'être acceptée — ne nous paraît pas saugrenue. Une crise ministérielle, justement quand elle rompt un long accord entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, indique qu'il y a un dérangement assez grave dans le mécanisme constitutionnel, et qui, mieux que le suffrage universel, pourrait remédier à ce dérangement ?

CHAMBRE

Paris, 22 février.

AVANT LA SÉANCE

Les couloirs sont assez animés : on s'entretient exclusivement, comme on pense, de la crise ministérielle. L'impression générale est que plusieurs jours encore se passeront avant la constitution du nouveau cabinet. M. de Cassagnac, qui vient d'arriver dans la salle des Pas-Perdus, est très entouré; il se félicite hautement de l'attitude prise par la droite.

« La situation, dit-il, est inextricable; les conservateurs ont réussi à placer la discussion non sur la question politique, qui peut toujours être tournée, mais sur la question religieuse, que l'on est forcé d'aborder en face. »

« Actuellement trois hypothèses peuvent être envisagées : un ministère d'extrême-gauche se donnant pour mission la sécularisation de la France entière, un ministère modéré s'appuyant sur la droite, un ministère analogue à celui qui vient de tomber et qui éviterait de se prononcer. »

« Les deux premiers tomberaient immédiatement, l'un par la coalition du centre et de la droite, l'autre parce qu'il aurait seulement pour lui la minorité républicaine. »

« Quant au troisième, il sera forcé, comme l'a été le précédent, de fournir des explications sur ses intentions. Or, comme il ne pourra pas et qu'il lui sera impossible de vivre sur l'équivoque, la lutte est certaine. »

« On le voit, dit M. de Cassagnac, une seule solution est possible à un délai plus ou moins rapproché, c'est la dissolution. »

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 3 heures, sous la présidence de M. Floquet. Aucun ministre n'est au banc du gouvernement. La Chambre adopte sans discussion deux projets de loi d'intérêt local.

Feuilleton de l'ECHO DE LYON 23 février 38

MICHEL STROGOFF

Par JULES VERNE

DE MOSCOU A IRKOUTSK

DEUXIÈME PARTIE

La tente de Féofar dominait les tentes voisines. Drapée de larges pans d'une brillante étoffe de soie relevée par des cordelières à crêpes d'or, surmontée de houppes épaisses que le vent agitait comme des éventails, elle occupait le centre d'une vaste clairière, fermée par un rideau de magnifiques bouleaux et de pins gigantesques.

Devant cette tente, sur une table laquée et incrustée de pierres précieuses, s'ouvrait le livre sacré du Koran, dont les pages étaient de minces feuilles d'or, finement gravées. Au-dessus, battait le pavillon tartare, écartelé des armes de l'émir.

Autour de la clairière, s'élevaient en demi-cercle les tentes des grands fonctionnaires de Boukhara.

Là résidaient le chef d'écurie, qui a le droit de suivre à cheval l'émir jusque dans la cour de son palais, le grand fauconnier, le « housch-bégui », porteur du sceau royal, le « toptschi-baschi » grand maître de l'artillerie, le « khodja », chef du conseil qui reçoit le baiser du prince et peut se présenter devant lui ceinture dénouée, le « scheikh-oul-islam », chef des ulémas, représentant des prêtres, le « cazi-askév », qui, en l'absence de l'émir juge toutes contestations soulevées entre militaires, et enfin le chef des astrologues, dont la grande affaire est de consulter les étoiles, toutes les fois que le khan songe à se déplacer.

L'émir, au moment où les prisonniers furent amenés au camp, était dans sa tente. Il ne se montra pas. Et ce fut heureux sans doute. Un geste, un mot de lui n'aurait pu être que le signal de quelque sanglante exécution. Mais il se retrancha dans cet isolement, qui constitue en partie la majesté des rois orientaux. On admire qui ne se montre pas, et surtout on le craint.

Quant aux prisonniers, ils allaient être parqués dans quelque enclos, où, maltraités, à peine nourris, exposés à toutes les intempéries du climat, ils attendraient le bon plaisir de Féofar.

De tous, le plus docile, sinon le plus patient, était certainement Michel Strogoff. Il se laissait conduire, car on le conduisait là où il voulait aller, et dans des conditions de sécurité que, libre, il n'eût pu trouver sur cette route de Kolyvan à Tomsk. S'échapper avant d'être arrivé dans cette ville, c'était s'exposer à retomber entre les mains des éclaireurs qui battaient la steppe. La ligne la plus

orientale, occupée alors par les colonnes tartares, ne se trouvait pas située au delà du quatre-vingt-deuxième méridien qui traverse Tomsk. Donc, ce méridien franchi, Michel Strogoff devait compter qu'il serait en dehors des zones ennemies, qu'il pourrait traverser l'Yeniseï sans danger, et gagner Krasnoïarsk, avant que Féofar-Khan eût envahi la province.

« Une fois à Tomsk, se répétait-il pour réprimer quelques mouvements d'impatience dont il n'était pas toujours maître, dans quelques minutes, je serai au delà des avant-postes, et douze heures gagnées sur Féofar, douze heures sur Ogareff, cela me suffira pour les devancer à Irkoutsk ! »

De ce que Michel Strogoff, en effet, redoutait par-dessus tout, c'était et ce devait être la présence d'Ivan Ogareff au camp tartare. Outre le danger d'être reconnu, il sentait, par une sorte d'instinct, que c'était ce traitre sur lequel il lui importait surtout de prendre l'avance. Il comprenait aussi que la réunion des troupes d'Ivan Ogareff à celles de Féofar porterait au complet l'effet de l'armée envahissante, et que, la jonction opérée, cette armée marcherait en masse sur la capitale de la Sibérie orientale. Aussi, toutes ses appréhensions venaient-elles de ce côté, et, à chaque instant, écoutait-il si quelque fanfare n'annonçait pas l'arrivée du lieutenant de l'émir.

A cette pensée se joignait le souvenir de sa mère, celui de Nadia, l'une retenue à Omsk, l'autre enlevée sur les barques de l'Irtysch et sans doute captive comme l'était Marfa Strogoff. Il ne pouvait rien pour elles ! Les reverrait-il ja-

mais ? A cette question qu'il n'osait résoudre, son cœur se serrait affreusement.

En même temps que Michel Strogoff et tant d'autres prisonniers, Harry Blount et Alcide Jolivet avaient été conduits au camp tartare. Leur ancien compagnon de voyage, pris avec eux au poste télégraphique, savait qu'ils étaient parqués comme lui dans cet enclos que surveillaient de nombreuses sentinelles, mais il n'avait point cherché à se rapprocher d'eux. Peu lui importait, en ce moment du moins, ce qu'ils pouvaient penser de lui depuis l'affaire du relais d'Ichim. D'ailleurs, il voulait être seul pour agir seul, le cas échéant. Il s'était donc tenu à l'écart.

Alcide Jolivet, depuis le moment où son confrère était tombé près de lui, ne lui avait pas ménagé ses soins. Pendant le trajet de Kolyvan au camp, c'est-à-dire pendant plusieurs heures de marche, Harry Blount, appuyé au bras de son rival, avait pu suivre le convoi des prisonniers. Sa qualité de sujet anglais, il voulait d'abord la faire valoir, mais elle ne le servit en aucune façon vis-à-vis de barbares qui ne répondaient qu'à coups de lance ou de sabre. Le correspondant du Daily Telegraph dut donc subir le sort commun, quitte à réclamer plus tard et à obtenir satisfaction d'un pareil traitement. Mais ce trajet n'en fut pas moins très pénible pour lui, car sa blessure le faisait souffrir, et, sans l'assistance d'Alcide Jolivet, peut-être n'eût-il pu atteindre le camp.

Alcide Jolivet, que sa philosophie pratique n'abandonnait jamais, avait physiquement et moralement reconforté

son confrère par tous les moyens en son pouvoir.

Son premier soin, lorsqu'il se vit définitivement enfermé dans l'enclos, fut de visiter la blessure d'Harry Blount. Il parvint à lui retirer très adroitement son habit et reconnut que son épaule avait été seulement frottée par un éclat de mitraille.

« Ce n'est rien, dit-il. Une simple éraflure ! Après deux ou trois pansements, cher confrère, il n'y paraîtra plus. — Mais ces pansements ?... demanda Harry Blount. — Je vous les ferai moi-même. — Vous êtes donc un peu médecin ? — Tous les Français sont un peu médecins. »

Et sur cette affirmation, Alcide Jolivet, déchirant son mouchoir, fit de la charpie de l'un des morceaux, des tampons de l'autre, prit de l'eau à un puits creusé au milieu de l'enclos, lava la blessure, qui, fort heureusement, n'était pas grave, et disposa avec beaucoup d'adresse les linges mouillés sur l'épaule d'Harry Blount.

« Je vous traite par l'eau, dit-il. Ce liquide est encore le sédatif le plus efficace que l'on connaisse pour le traitement des blessures, et il est le plus employé maintenant. Les médecins ont mis six mille ans à découvrir cela ! Oui, six mille ans en chiffres ronds ! — Je vous remercie, monsieur Jolivet, répondit Harry Blount, en s'étendant sur une couche de feuilles mortes, que son compagnon lui arrangea à l'ombre d'un bouleau. — Bah ! il n'y a pas de quoi ! Vous en feriez autant à ma place ! »

« Je n'en sais rien... répondit un peu naïvement Harry Blount. — Farceur, va ! Tous les Anglais sont généreux ! — Sans doute, mais les Français... ? — Eh bien, les Français sont bons, ils sont même bêtes, si vous voulez ! Mais ce qui les rachète, c'est qu'ils sont Français ! Ne parlons plus de cela, et même, si vous m'en croyez, ne parlons plus du tout. Le repos vous est absolument nécessaire. »

Mais Harry Blount n'avait aucune envie de se taire. Si le blessé devait, par prudence, songer au repos, le correspondant du Daily-Telegraph n'était pas homme à s'écouter.

« Monsieur Jolivet, demanda-t-il, croyez-vous que nos dernières dépêches aient pu passer la frontière russe ? — Et pourquoi pas ? répondit Alcide Jolivet. A l'heure qu'il est, je vous assure que ma bienheureuse cousine sait à quoi s'en tenir sur l'affaire de Kolyvan ! »

« A combien d'exemplaires tire-t-elle ses dépêches, votre cousine ? demanda Harry Blount, qui, pour la première fois, posa cette question directe à son confrère. — Bon ! répondit en riant Alcide Jolivet. Ma cousine est une personne fort discrète, qui n'aime pas qu'on parle d'elle et qui serait désespérée si elle trouvait le sommeil dont vous avez besoin. »

« Je ne veux pas dormir, répondit l'Anglais. — Que doit penser votre cousine des affaires de la Russie ? »

(La suite à demain.)

Elle prend en considération la proposition de loi Argeliès relative aux conditions du travail dans l'industrie des transports et renvoie cette proposition à la commission du travail.

Est prise en considération la proposition Dumay, relative à l'abrogation des articles 414 et 415 du Code pénal.

M. le président fait observer qu'il est difficile de discuter la suite de l'ordre du jour en l'absence des ministres (Assentiment).

Divers membres proposent à la Chambre de s'ajourner au 3 mars.

Cette date paraît trop lointaine et la Chambre la repousse. Elle repousse également la date du 27 février et fixe sa prochaine séance à jeudi, 3 heures.

SÉNAT

Paris, 22 février.

La séance est ouverte à 3 heures, sous la présidence de M. Le Royer. Divers rapports sont déposés.

Les Gardes particuliers

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur la proposition de loi de M. Bozérian, relative aux arrêtés administratifs agréant les gardes particuliers.

M. de Carné prie le Sénat d'ajourner la discussion. Il y a, dit-il, intérêt à connaître l'opinion du gouvernement. D'autre part, un des auteurs de l'amendement proposé est absent, et il y a convenance d'attendre son retour.

M. Bozérian, rapporteur. — La commission s'en rapporte à la décision du Sénat.

L'ajournement est prononcé. La prochaine séance est fixée à jeudi, 2 heures.

La séance est levée à 3 h. 1/4.

INFORMATIONS POLITIQUES

LA LOI MILITAIRE ET LES ÉCOLES

Paris, 22 février.

Le conseil général des facultés de Paris a émis aujourd'hui un vœu tendant à examiner à nouveau si les articles 23 et 59 de la loi militaire ne pourraient pas recevoir une interprétation plus large que celle que leur donne le ministère de la guerre, et permettre aux élèves de l'enseignement supérieur de devancer l'appel de leur classe pour raison d'études, tout en bénéficiant de l'avantage spécifié à l'article 23 de ne passer qu'un an au régiment.

M. ROUVIER

M. Rouvier, entièrement rétabli, pourra sortir mercredi.

ÉLECTION SÉNATORIALE

Les électeurs sénatoriaux de l'Yonne sont convoqués pour le 10 avril, à l'effet de pourvoir au remplacement de M. Oscar de Vallée, sénateur inamovible, dont le siège a été attribué à ce département.

CRISE MINISTÉRIELLE EN ITALIE

Une dépêche particulière de Rome dit que dans les cercles parlementaires on considère une crise ministérielle comme plus que jamais probable et même inévitable. M. Crispi est plus que jamais le chef de l'opposition.

LA MARINE MARCHANDE

La commission de 22 membres pour l'examen du projet sur la marine marchande s'est constituée en nommant M. Rynal, président, M. Harard, secrétaire. Les commissaires ont rendu compte de l'opinion qui a prévalu dans les bureaux respectifs.

UN DUEL

Alger, 22 février.

A la suite d'un article du Progrès de l'Algérie, un duel à l'épée a eu lieu ce matin entre M. Grégoire, rédacteur de ce journal, et M. Baruch, interprète militaire. Les deux adversaires ont été blessés légèrement.

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

L'Entrée des soies en Italie

Rome, 22 février.

Dans le conseil des ministres tenu hier soir, on a décidé d'abolir les droits d'entrée sur la soie, qui rapportaient près d'un million au Trésor. MM. Colombo et Luzzatti ont été chargés de chercher les économies nécessaires pour compenser cette perte.

Les Elections de la République Argentine

Londres, 22 février.

Le Times reçoit de Mendoza la dépêche suivante : « Les élections ont eu lieu sans incident ; la législature provinciale a été inaugurée immédiatement. »

« Le délégué Urribari a levé l'état de siège à Mendoza hier soir. Tout danger de révolution paraît écarté. »

Les socialistes Belges

Bruxelles, 22 février.

Les délégués du congrès ouvrier tenu hier ont été reconduits à la gare par les socialistes. Le cortège, composé de 2,000 personnes environ, a traversé les principales rues de la ville, drapeaux rouges en tête et la musique jouant la Marseillaise.

Sur tout le parcours on criait : « Vive la République ! A bas le roi de carton ! »

Dépêches Diverses

DEUX MÉGÈRES

Toulouse, 22 février.

La cour d'assises de la Haute-Garonne a condamné hier les femmes Marty et Matabaud à cinq ans de travaux forcés. La femme Matabaud avait étouffé l'enfant de la femme Marty sur l'ordre de sa mère.

SINISTRE EN MER

Londres, 22 février.

Par suite d'une tempête sur la côte de Cornouailles, un bateau de fort tonnage supposé espagnol s'est perdu.

Une chaloupe contenant un certain nombre d'hommes de l'équipage a chaviré.

LE NAUFRAGE DE L'ÉRIGNAC

Falmouth, 22 février.

Le capitaine et seize hommes de l'équipage du vapeur français l'Erignac, venant de Newport, et allant à Saint-Nazaire, ont été débarqués ici par les trois-mâts Mostyn. L'Erignac a coulé bas vendredi dernier, près des îles Scilly. Le cuisinier, un chauffeur et un mousse de l'Erignac ont été noyés.

DÉPARTEMENTS

RHONE

Villefranche. — Incendie. — Avant-hier, un commencement d'incendie s'est déclaré dans les appartements de Mme veuve Lortier, rue de la Cerise.

Un appareil à gaz ayant fait explosion, a communiqué le feu à l'appartement dans lequel il était placé.

On attribue les causes de cet incendie à l'imprudence du cocher, qui aurait déposé une lampe allumée trop près de l'appareil.

Les pertes s'élevaient à la somme de 4,000 francs et sont couvertes par une assurance.

— Innocence reconnue. — Nous avons annoncé, il y a quelques jours, l'arrestation des nommés Julien et Dumas, accusés d'avoir volé une jument d'une valeur de mille francs.

Les inculpés ont été conduits à Mâcon pour être confrontés, mais là, aucun témoin ne les a reconnus, leur signalement ne correspondait en aucune manière avec celui des véritables coupables, aussi ils ont été immédiatement remis en liberté.

Notre impartialité nous fait un devoir de constater leur innocence.

Amputé. — Eboulement. — Un bâtiment appartenant à M. Jamot, propriétaire au hameau de Tartaras, servant de grange, écurie et remise, s'est effondré dimanche matin avec un fracas épouvantable. Il n'y a eu que des dégâts matériels.

Depuis quelques jours, le bâtiment était lézardé, craignant une catastrophe. M. Jamot a l'heureuse idée de faire évacuer ses bestiaux samedi soir et de les conduire chez les voisins.

Givros. — Conférence. — Samedi 20 février, dans la salle du théâtre du Canal, une conférence a été faite par M. X. Brun, publiciste, qui a parlé de la société mutuelle pour la reconstitution des capitaux. La salle, à moitié pleine par 200 auditeurs, se désintéressait de la question, aussi de maigres applaudissements ont accueilli les paroles de l'orateur. M. Brun a dit : « Faites une petite économie d'un verre, à seule fin de pouvoir verser la cotisation mensuelle de un franc pour constituer des capitaux. » La salle s'est alors à moitié vidée.

— Une trouvaille. — On a retiré de la gare d'eau, vingt-trois rouleaux de papier peint d'une certaine valeur. On suppose que ces rouleaux proviennent d'un vol. Une enquête est ouverte par M. Rioux, commissaire de police.

LOIRE

Saint-Etienne. — Election de la prud'homme. — Les citoyens Maléne, Pichon, Furnio et Grillet, ont été élus hier conseillers prud'hommes ouvriers par la section des tissus, et MM. Descos, Chabrol, Turaud et Chomat, pour les industries diverses.

— Accident mortel. — Hier matin lundi, à 8 heures 1/2, le nommé Jacques Cordat, dit Bacon, célibataire, âgé de 50 ans, journalier chez M. Jean Martin, propriétaire à la Reine, commune de Saint-Genest-Serpt, conduisant, sur le chemin de Haute-Ville, une voiture de charbon, prise à la fenderie de Haute-Ville et destinée à la compagnie des mines de la Loire. Les dernières pluies avaient creusé de profondes ornières ; Cordat glissa et sa tête vint tomber devant une roue de sa voiture ; elle fut horriblement écrasée et la matière cérébrale se répandit sur le sol boueux.

Saint-Paul-en-Jarez. — Tentative d'assassinat. — L'interrogatoire et la confrontation qui ont eu lieu hier n'ont amené aucun changement dans la situation.

Pellet a été conduit ce matin à Saint-Etienne par la gendarmerie de Grand-Croix ; l'état de la victime est toujours très grave ; on conserve peu d'espoir de la sauver. L'enquête continue à être menée très activement par la gendarmerie de Grand-Croix.

Saint-Chamond. — Conseil municipal. — Mercredi 24 février, à 8 heures du soir, séance du conseil municipal. Parmi les 18 articles portés à l'ordre du jour, nos citons le rapport de la commission des travaux.

— Caisse d'épargne. — Les séances des 18 et 21 février présidées par M. Claude Chavas ont donné les résultats suivants : 213 versements dont 55 nouveaux, 52,364 fr. 180 remboursements dont 44 pour solde, 20,098 fr. 59.

Rive-de-Gier. — Nos verriers. — Ce matin, à 10 heures, les ouvriers verriers de l'usine Jacquet, Julliard, Micol et Co, ont comparu devant le juge de paix, faisant fonctions de prud'homme, pour être condamnés à 150 francs d'amende pour les souffleurs ; 75 francs les grands-garçons et 35 francs les gamins ; et déguerpir des logements occupés dans les bâtiments appartenant à leurs patrons.

Après avoir entendu les plaidoiries de M. Mulsant, du barreau de Saint-Etienne, pour MM. Jacques et Co, et de M. Marietton, du barreau de Lyon, pour les verriers, le prononcé du jugement, a été renvoyé à vendredi, 26 courant, à 2 heures du soir.

2^e Société de secours mutuels. — La 2^e société de secours mutuels s'est réunie hier à 3 heures du soir en assemblée générale, sous la présidence de M. Laurent Lacombe, vice-président de la société. Il est donné lecture du compte rendu de l'exercice 1891, ensuite on a procédé à l'élection et à l'admission, comme membres participants, de plusieurs candidats ; une pension de retraite a été votée à MM. Chambeiron et J. Bessy.

On a ensuite nommé président, pour succéder à M. Beau, M. Laurent Lacombe, cette nomination a été faite à l'unanimité des deux cents membres présents.

Le bureau a été renouvelé dans son entier par les membres sortants.

Roanne. — Incendie. — Hier matin, à 11 heures et demie, un incendie s'est déclaré rue Saint-Alban, dans une maison du clos de M. Guillemet ex-adjoint au maire de Roanne et habitée par les époux Jean-Marie Tête, le jardinier. C'est pendant l'absence des époux Tête que le feu s'est déclaré ; à 11 heures et demie, au moment où Tête ouvrait la porte de la chambre à coucher, un incendie d'un clin d'œil a fait sauter les carreaux en éclats et s'est propagé avec une telle rapidité qu'il a été impossible de rien sauver.

On pense que le feu a pris au lit qui était placé près de la cheminée.

Les pertes pour les époux Tête, s'élevaient à 2,800 francs et sont couvertes par une compagnie d'assurance. Les pertes de l'immeuble composé d'un rez-de-chaussée et d'un premier ne sont pas encore évaluées, mais sont couvertes par la même assurance.

Conseil municipal. — Le conseil municipal était convoqué pour hier matin, à 10 heures. La séance n'a pu avoir lieu, nos édiles n'étant pas en nombre pour délibérer.

ISÈRE

Vienna. — Le temps. — Pendant toute la nuit et même un peu dans la matinée la pluie n'a cessé de tomber sur la ville et les environs.

La rivière, la Gère, a grossi beaucoup ; elle roule toutes sortes de débris.

Le temps, vers midi, a heureusement changé. Nous avons eu un beau soleil.

Convocation. — La société L'Union Viennoise convoque tous ses membres à une réunion générale qui aura lieu jeudi, à huit heures du soir, dans la salle, boulevard de la République.

Ordre du jour : Communication, par le comité d'organisation du concours qui aura lieu à Vienna, le 15 août, des nombreuses sociétés qui adhérent déjà aux concours de gymnastique, d'instruction militaire, de tir et de vélocipédie ; questions diverses à traiter.

La présence de tous les membres de la société, à cette importante réunion, est obligatoire, à peine d'une amende sévère.

— Accident. — M. Garon du hameau de Vorey, commune d'Ampuis, avait légué son cheval à l'écurie de l'Hôtel Daux, à Vienna, place Saint-Maurice, 4. A son retour, en prenant son cheval pour l'atteler à sa voiture, et en passant parmi les autres chevaux, il reçut un formidable coup de pied qui l'a atteint en pleine poitrine.

Il a été aussitôt relevé par les témoins de l'accident et conduit dans une chambre de l'hôtel.

Son état inspire de sérieuses inquiétudes.

DROME

Valence. — Conseil municipal. — A l'unanimité des membres présents, nos édiles ont arrêté qu'à partir de ce jour, et pour rendre un hommage public à la mémoire de notre regretté maire, le boulevard de l'Est s'appellerait boulevard Maurice Clerc. On a décidé, en outre, que pour perpétuer aussi sa mémoire au sein du conseil et en signe de remerciements pour les nombreux services rendus par cet homme un buste de Maurice Clerc, serait érigé dans la salle des délibérations.

— Nomination. — M. Durand, ancien maire de Châtillon, a été nommé percepteur à Saint-Auban, en remplacement de M. Ditsch.

— Acte de probité. — A la dernière représentation du Voyage de Suzette, Mlle Briouze, notre première chanteuse, avait perdu sur la scène une parure complète évaluée à plus de 800 francs.

Malgré toutes les recherches faites, on n'avait rien trouvé, quand hier soir, M. Régé, aide-machiniste, en déplaçant un char qui sert dans le défilé de la pièce, trouva ladite parure qu'il s'empressa de rendre à sa propriétaire.

Nos félicitations à cet honnête citoyen.

— Théâtre. — Ce soir mardi, à huit heures, deuxième représentation de Voyage de Suzette, pièce à grand spectacle en trois actes et 11 tableaux.

— Cercle musical et artistique. — Le concert. — Salle comble hier au théâtre pour entendre et applaudir nos excellents artistes du cercle musical. Sous l'habile direction du maestro Leplat, tous les morceaux exécutés ont été enlevés de mains de maître.

ODIEUSE VENGEANCE

On nous écrit de Bourgoin :

Une malheureuse fille, Françoise Pais, âgée de 33 ans, domestique chez Mme X..., propriétaire à Gillanay, a été victime d'un lâche attentat.

Ce matin, au moment où elle ouvrait la porte d'entrée, une cartouche de dynamite placée de façon à éclater au moindre choc, fit explosion et la malheureuse fille fut atteinte au pied droit par des éclats de fonte dont la cartouche était chargée, s'affaissa sur le sol, en poussant des cris déchirants.

Les voisins accourus au bruit de l'explosion relevèrent Françoise Pais et l'emporèrent dans sa chambre.

Un médecin de la localité appelé au chevet de la malade, lui donna les soins qu'il possédait son état, puis comme la blessure paraissait grave, prescrivit son envoi à l'Hôtel-Dieu à Lyon.

On ne se trouve pas là en présence d'un accident, mais bien d'une tentative criminelle. L'enquête à laquelle s'est livrée la gendarmerie, en attendant l'arrivée du parquet, ne laisse aucun doute à cet égard.

La cartouche a été placée par un malfaiteur : on en a l'ennemi de Mme X... qui avait à se venger d'elle.

On a des soupçons sur un individu qui avait proféré, il y a quelques jours, des menaces à l'adresse de cette dame, mais comme on n'a pu encore se procurer des preuves de culpabilité, il a été laissé en liberté.

Lyon

NOS ÉCHOS

Le temps. — Observations du journal, 22 février 4 heures soir :

Hauteur du baromètre : 756. — Température : — Direction du vent : S-O. — Maximum de température dans les vingt-quatre heures : 19. — Minimum de température dans les 24 heures : 6.

Situation générale. — Les basses pressions se sont localisées à l'ouest de l'Europe, et le minimum reste voisin de l'Irlande. Les vents du Sud sont forts en France, particulièrement sur nos côtes, et les pluies très abondantes. La température reste douce.

Dernière heure. — Le centre de la dépression se maintient au sud de l'Irlande, mais le baromètre est en hausse presque générale : 5 millimètres à Valençay, à Ouessant et à Biarritz.

Le temps qu'il fera aujourd'hui. — Temps doux, à éclaircies, quelques ondées, vent des régions Sud.

On lit dans la Dépêche, de Toulouse : « M. Rivaud, préfet du Rhône, est en ce moment à Montpellier, où il est venu voir M. Christian, préfet de l'Hérault, qui est son ami personnel. »

« M. Rivaud est logé à la préfecture. »

M. de Freycinet est dur pour la presse : D'après les instructions du ministre de la guerre, tout individu appartenant au journalisme et qui fait son service militaire, a perdu le droit d'écrire dans les journaux ; des ordres viennent d'être envoyés, à ce sujet, à tous les commandants de corps d'armée, pour faire porter ces instructions à l'ordre du jour.

Petit courrier administratif : Le 20 mars prochain, à 2 heures, aura lieu, à la mairie de Saint-Fons l'adjudication des travaux de construction d'une école-mairie.

Ces travaux sont décomposés en sept lots ainsi estimés, non compris les « sommes à valoir. »

Maçonnerie et terrassements 18,736 fr. 42, pierres de taille diverses 6,258 fr. 38 ; charpentes 6,624 fr. 76 ; menuiserie 9,033 fr. 07 ; plâtrerie et peinture 5,797 fr. 76 ; serrurerie 4,892 fr. 80 ; ferblanterie et ardoises, 2,115 fr. 70.

Petit courrier universitaire : M. Lançon, répétiteur au lycée de Saint-Etienne est nommé à Lyon (emploi nouveau).

M. Moussard, répétiteur au lycée d'Anecy, est nommé à Lyon (emploi nouveau).

Le printemps serait-il prêt à revenir après l'affreux temps de la semaine dernière ?

Les terrasses des cafés commencent à se peupler. Les marchands de glaces à bon marché réapparaissent offrant à tous leurs dévotés des sorbets.

Gageons que c'est une fausse rentrée.

ELECTIONS MUNICIPALES

La période électorale n'est pas encore ouverte. Cependant un certain mouvement existe déjà dans toutes nos circonscriptions municipales. On commence à se réunir et à se grouper en vue du scrutin jusqu'à présent fixé au 1^{er} mai. Ce n'est pas d'ailleurs au moment où il s'agit de nommer un nouveau conseil municipal dont la tâche sera lourde, — et lourde surtout la succession qu'il devra accomplir — ce n'est pas à ce moment qu'il faudrait être question pour aucun électeur de désertir la lutte.

Comme nous l'avons dit maintes fois, nos colonnes sont ouvertes à toutes les organisations démocratiques « réelles », à toutes celles qui ne sont pas simplement des fantômes ou des semblants de comités et qui représentent vraiment une fraction de la masse républicaine et non un simple groupe de politiciens sans mandat véritable.

C'est à ce titre que nous reproduisons aujourd'hui l'appel qui nous est adressé par le comité de concentration républicaine du 3^e arrondissement, — nous réservant d'accueillir de même tous ceux qui nous paraîtront émaner d'une organisation électorale représentant une union de républicains intéressés à la bonne administration de nos affaires municipales.

Comité de concentration républicaine du troisième arrondissement

Aux électeurs républicains du troisième arrondissement, Citoyens,

Le 1^{er} mai prochain vous serez appelés à élire, pour quatre ans, une fraction considérable du conseil municipal de notre ville. Les intérêts matériels et moraux dont cette assemblée aura la gestion ou la garde, sont d'une importance telle qu'on ne comprend pas que personne y puisse être indifférent.

Tout citoyen, digne de ce nom, doit contribuer à assurer l'élection de républicains éprouvés, intelligents et assez versés dans la pratique des affaires pour administrer la ville au plus grand avantage de tous ses habitants.

Parmi les desiderata de la démocratie, il en est qui sont communs à toute la cité : la bonne gestion des finances, la suppression des octrois, l'amélioration du sort des travailleurs, etc., etc. Ils sont inscrits dans les programmes de tous les comités républicains, et tout citoyen est intéressé à leur prompt accomplissement. D'autres sont plus particuliers à notre arrondissement, à ceux-là surtout méritent toute votre attention.

Il est bon que, dès maintenant, les électeurs se groupent pour examiner les questions locales, pour faire connaître les besoins de leurs quartiers respectifs et désigner les citoyens les plus capables de les défendre dans la future assemblée municipale.

Le rôle du comité que nous représentons doit être de bien enregistrer les vœux, les désirs de l'opinion publique, et les coordonner, à les traduire et les condenser dans un mandat clair et précis dont l'exécution sera confiée à des candidats désignés à vos suffrages par des assemblées, largement ouvertes à tous nos adhérents et composées de représentants nombreux et autorisés de toutes les parties de l'arrondissement.

Nous laissons ainsi à la démocratie elle-même toute initiative dans l'élaboration du programme et dans le choix des candidats. Nous vous invitons donc à vous joindre à nous en vous faisant inscrire à notre comité qui est ouvert à tous les républicains sans distinction de nuances.

Les conditions d'admission sont les suivantes : Etre électeur dans le 3^e arrondissement ; être présent par un membre du comité ; enfin, être accepté par une assemblée générale.

Le siège du comité est situé cours Gambetta, 35, à la Brasserie Corrompt.

Le Comité.

A propos du 1^{er} Mai

Plusieurs de nos lecteurs nous adressent la lettre suivante :

Monsieur le Directeur, Une chose qui est absolument ridicule est certainement le bruit qui l'on fait autour de la manifestation ouvrière du 1^{er} mai. Nous ne sommes pas des socialistes, mais que nous vous lions, nous sommes tout simplement des libéraux, des indépendants. Eh bien, nous ne comprenons pas que l'on tolère des manifestations électorales comme les pèlerinages à Fourvière ; des manifestations universitaires qui sont pourtant suffisamment bruyantes (qui n'a pas entendu crier ces bons cléricaux quand ils gravissent la colline sainte) et que l'on cherche à entraver de grandes manifestations ouvrières qui sont pourtant absolument légales, qui sont faites par toute une classe d'individus cherchant à améliorer leur sort.

Au 1^{er} mai, il ne s'est encore produit aucun désordre sérieux (ne parlons pas de Fourvière, où l'administration a complètement perdu la tête). On ne peut pas en dire autant pour certaines manifestations d'étudiants ou de cléricaux.

Nous voudrions qu'au 1^{er} mai il n'y ait pas de vexations regrettables et un déploiement stupide de force, qui ne fait qu'exciter la foule inutilement.

Pourquoi ne pas laisser des ouvriers se réunir, chanter et manifester à leur guise. Les pèlerinages ne sont-ils pas des manifestations autrement antérieures ?

Donc, monsieur le directeur, veuillez traduire dans votre journal notre opinion, qui est celle, soyez-en persuadé, d'un grand nombre de vos lecteurs.

Après tout, il n'est pas sans intérêt que la classe ouvrière, en manifestant en masse, montre sa force aux pouvoirs publics et au monde capitaliste, qui semble trop souvent l'oublier.

Un groupe de lecteurs de l'Echo de Lyon.

Nous n'hésitons pas à publier cette lettre, parce que, sous une forme peut-être un peu vive, elle est l'expression d'un sentiment juste, et que, en effet, si l'égalité de tous les citoyens devant la loi n'est pas une mystification du code, on ne comprend guère qu'on interdise si

severement aux uns ce qu'on permet si facilement aux autres.

A propos des élections municipales du 1^{er} mai et de leur coïncidence avec la manifestation ouvrière, nous avons déjà dit là-dessus notre façon de penser. Elle ne diffère pas sensiblement de celle de nos correspondants. — Et c'est pour cela que nous persistons à penser que le premier acte de bonne politique que devrait faire le nouveau ministère serait le dépôt d'un projet de loi reculant de quelques jours la date des élections. On éviterait ainsi bien des tentations, soit de désordre, soit de brutale répression, — et la République n'en serait pas plus malade, au contraire. — P. B.

COUR D'ASSISES DU RHONE

Le Meurtre de la rue Villeroi

Audience du 22 février

Hier matin, ont commencé les débats de l'affaire Marino, dite « le meurtre de la rue Villeroi. »

A 9 heures, après la formation du jury, M. le président Darrigrand donne l'ordre aux gendarmes d'introduire l'accusé.

L'Accusé

Marino est un jeune homme de 20 ans, de taille et corpulence moyennes, il porte de longs cheveux noirs et une moustache naissante ; il est assez proprement vêtu. Son attitude est correcte, il baisse obstinément les yeux et cache son visage dans son mouchoir.

Comme il ne comprend pas le français, il est assisté d'un interprète, le brigadier des gardiens de la paix Felici.

M. Roche est assis au banc de la défense. M. Roulet, avocat général, occupe le siège du ministère public.

Le greffier donne lecture de l'acte d'accusation que nous reproduisons ci-dessous.

Acte d'accusation

Dominique Marino, 20 ans, ouvrier mécanicien, né à Turin, a été pendant plusieurs années ouvrier à l'arsenal de cette ville.

Il avait pris pension chez un de ses compagnons, Antoine Aggero, marié à Angèle Tibaldi.

En octobre, les époux Aggero quittèrent Turin et vinrent à Lyon, où la famille Aggero est fixée depuis douze ans. Marino les suivit, logea d'abord 44, rue Mazenod, chez Tibaldi père, puis rue Tourville, 2, chez les époux Aggero dont il devint le pensionnaire.

Marino, ne trouvant pas de travail, tomba entièrement à la charge des époux Aggero. Au bout de deux mois, ceux-ci lui firent comprendre qu'il leur était impossible de continuer à le loger et à le nourrir, et le 20 décembre, la femme Aggero signifia son congé à Marino ; celui-ci, irrité, proféra les propos suivants : « Si je m'en vais, quelqu'un s'en ira avant moi. »

Vers midi, la femme Aggero, sa sœur, la femme Schwab, et leur petite sœur, Amélie Tibaldi, âgées de 7 ans, quittèrent la rue Tourville pour aller dîner chez Tibaldi père.

A l'angle des rues Rachais et du Gazozière, elles aperçurent Marino qui les suivait d'un air menaçant. La femme Schwab pénétra dans la rue Villeroi afin d'aller demander du

LE ROI DES ESCROCS

Après une courte suspension d'audience, la cour revient et des jurés qui auront à juger Zucchi et son complice Seneca.

Les accusés

Zucchi, le beau rastaquouère, est un jeune homme de moins de trente ans, de taille moyenne, à la physionomie douce, légèrement gouailleuse. Il est très correctement vêtu d'un vêtement noir; sa jaquette a de larges revers de soie, le gilet largement décalé laisse apercevoir un plastron immaculé couvert d'une cravate dite régente en crêpe blanc.

Seneca assure ne pas connaître le français, aussi s'est-on dû mettre à sa disposition un interprète, M. Pernot. M. Darrigrand interroge les accusés sur M. Darrigrand.

Acte d'accusation

Zucchi, Alphonse dit Alvar Paco, né à Pignerol le 14 décembre 1860, et Seneca Francisco, ou Moreno Edouard, ou Perez Sanchez, né à Santiago de Cuba, âgé de 27 ans.

Le 2 août 1891, entre 1 et 7 heures du soir, des malfruits se sont introduits en fracturant la porte dans le magasin de M. Marc, droguiste, rue St-Jean, 66. Après avoir volé au rez-de-chaussée quelques timbres poste dans un bureau dont ils ont fracturé les tiroirs ils sont montés au premier étage dans l'appartement de M. Marc par un escalier intérieur et ont visité les trois pièces du logement.

Les malfruits sont alors redescendus au rez-de-chaussée, dans le magasin de M. Poyet, et ont fracturé les tiroirs d'un bureau et volé 40 fr.

Le dimanche 9 août, entre 4 à 6 heures du soir, des voleurs ont fracturé la porte d'entrée de l'appartement de M. Persan, à Lyon, quai de Bondy, 6, et ont fait sauter la serrure d'une armoire à l'aide de pesées. Dans ce meuble, ils ont soustrait une somme de 60 francs environ, des objets de lingerie, différents bijoux, une bonbonnière, etc.

Groibis avait accepté la proposition et Seney lui avait remis un titre de rente française à 4 1/2 p. 0/0, offert en vente à la Banque postale, mais cet établissement financier refusa l'achat parce que la valeur était frappée d'opposition comme provenant d'un vol commis à Lyon au préjudice de M. Poyet.

Interrogés aussitôt, ces deux individus ont déclaré se nommer, le premier, celui qui avait pris le nom de Seney, Paco Alvar, né à Santiago de Cuba, le deuxième Seneca Francisco, né à Cuba, et ont prétendu avoir trouvé les valeurs qu'ils essayaient de vendre dans un wagon de 3e classe, entre Lyon et Genève.

Une perquisition opérée à leur domicile a fait découvrir un grand nombre d'objets divers de provenance suspecte. Enfin une valise fut retrouvée à la gare où elle avait été enregistrée sous le nom de Daguilon et ouverte avec une clef saisie sur Alvar. La plus grande partie des valeurs volées à M. Poyet s'y trouvait.

Alvar et Seneca ont été extradés et transférés à Lyon et ces pièces à conviction saisies à Genève.

à déshonoré le nom, et de la juste punition qu'il est prêt à subir.

Un 1888, en 1889, et 1890, sous le nom de Felice, marquis d'Alba, un séjour de dix-huit mois à Montpellier, où il se livrait à de folles dépenses et dont il disparut subitement le 25 décembre 1889, non sans laisser de nombreuses dettes.

Le tribunal correctionnel de Montpellier l'a condamné, le 23 juillet 1890, par défaut, à deux ans d'emprisonnement et 50 francs d'amende pour escroqueries.

Le 4 août 1891, le tribunal correctionnel du Havre a condamné, toujours par défaut, Zucchi et Seneca, le premier sous le nom de Don José Garcia y Barrajon, le deuxième sous le nom de Edouard Moreno, à cinq ans d'emprisonnement chacun pour vol.

Il résulte des renseignements fournis par les autorités italiennes que Zucchi a été condamné par défaut en Italie: 1° à 7 ans de prison, 2,400 fr. d'amende par le tribunal de Rome, pour escroquerie; 2° à 4 ans de prison et 2 ans de surveillance par le tribunal de Milan, pour escroqueries. Les antécédents de Seneca sont inconnus.

INCIDENT D'AUDIENCE

L'huissier audienier appelle les témoins qui sont au nombre de trente-deux. Tous répondent à l'appel de leur nom, à l'exception de deux; un s'est fait excuser, quant à l'autre, M. Bovon de Genève, le président déclare qu'on n'a pas pu le trouver.

Zucchi proteste vivement, disant que la déposition de ce témoin est indispensable à la défense. Il ajoute qu'il a adressé au parquet général une demande tendant à faire citer plusieurs autres témoins et que l'on n'a pas fait droit à sa requête.

Le président, M. Poyet, dit Zucchi, ou voleurs-vous en venir. Zucchi, — M. le président, la déposition des témoins dont je réclame l'audition paraît nécessaire pour éclairer les jurés, aussi je demande le renvoi de mon affaire à une autre session.

Les charges relevées contre moi par l'interrogatoire sont mensongères. Si je vous le dis simplement, vous ne m'en croirez pas, aussi pour me disculper, je réclame l'audition de personnes qui feront la preuve de ce que j'avance.

La présence du directeur de la prison de Genève me paraît surtout indispensable. Le président, — Ne faites pas de discours Zucchi et dites simplement ce que vous voulez. Vous tenez au renvoi.

Zucchi, — Oui, monsieur le président. Me Roucède, défenseur du principal, a accusé et M. Poncelet, avocat de Seneca, dément ses conclusions dans ce sens. Elles sont combattues par M. Jacomet, substitut du procureur général qui occupe le siège du ministère public et la cour se retire pour délibérer.

Quelques minutes après, la cour rentre dans la salle d'audience et M. Darrigrand déclare que le renvoi demandé par Zucchi est repoussé. L'audience continue par l'interrogatoire de Zucchi.

Interrogatoire de Zucchi D. — Zucchi, vous vous êtes appelé depuis 1886, Alvar Paco, d'Alba, Jose y Barrajon, Joachim de la Torre, Sanchez Laroux, Félix de Haranja, Seney. Vous avez pris, on l'a constaté, huit noms différents. Pourquoi? Est-ce pour duper plus facilement. Il y a des naifs qui se laissent prendre aux titres et aux noms flottants.

Le citoyen Dantoine propose l'ordre du jour suivant: « Les citoyens républicains réunis le 22 février 1892, à la brasserie du Chemin de fer à Oullins, convaincus de l'utilité de liquer les efforts de la démocratie du Rhône contre la réaction d'abord, puis contre l'ingérence de certains journaux en matière d'élection; voulant faire cesser cet état de choses, déclarent et décident qu'il y a lieu de créer immédiatement dans chaque commune, dans chaque canton du département, des groupes qui formeront ensuite un comité central départemental dont l'action aura surtout pour but de combattre l'influence de certaine presse en matière d'élection.

« Ils blâment et flétrissent avec vigueur l'attitude du journal le Progrès dans l'élection du 14 février, attitude qui a eu pour résultat l'élection du candidat réactionnaire par 2,054 voix contre 3,498 voix républicaines.

« Le 14 août, vous avez été arrêté à Genève, où vous vous étiez rendu, pensant vous défaire des objets que vous aviez volés, par l'intermédiaire d'un tiers, vous avez voulu vendre des valeurs frappées d'opposition comme ayant été volées à un négociant lyonnais, M. Poyet. Un titre a été saisi sur vous, deux sur votre complice Seneca. Qu'avez-vous à répondre? R. — J'ignorais que les titres ont aient volés. Seneca qui avait le titre ne sais comment m'avait changé de ses amis. Il assurait les tenir de trois de ses amis. J'ai été très surpris d'apprendre qu'ils provenaient d'un vol.

D. — Mais à Genève, vous n'avez pas donné cette explication. Vous avez dit avoir trouvé ces valeurs en chemin de fer. R. — M. le président, quand on m'a arrêté j'ignorais pourquoi, j'ai donné la première version qui m'est venue à l'esprit. Mais quand j'ai su de quel j'étais accusé, j'ai résolu de dire la vérité et toute la vérité. Les titres, qui m'ont été remis, ont été remis par Seneca qui avait été chargé par trois de ses amis de les négocier.

D. — MM. les jurés apprécieront votre explication. Mais on n'a pas trouvé chez des titres en votre possession; on a également saisi un gobelet, un médaillon, un porte-monnaie, provenant du vol Marc. Ces objets étaient dans votre valise. R. — C'est possible, mais je vous ferai observer que la valise était commune à Seneca et à moi. C'est probablement Seneca qui y a placé ces objets.

D. — Oui, vous avez répondu à tout, nous verrons ce que dira votre complice quand je l'interrogerai. A Genève, on a, sur vos indications, saisi à la gare une valise dans laquelle on a trouvé tous les titres volés à M. Poyet. Cette valise avait été mise au dépôt par un individu qui avait dit se nommer Daguilon. R. — Pardon, M. le président. Ce n'est pas sur mes indications que cette saisie a été faite. Je n'aurais pas été assez naïf, si j'avais été le voleur, de dire où se trouvait le produit de mon vol.

D. — Vous avez vendu, à Genève, des bijoux provenant des vols Poyet et Person. R. — Oui, mais ils m'avaient été remis par Seneca. D. — C'est Seneca qui a tout fait alors? R. — M. le président, je dis la vérité. Parmi ces bijoux se trouvaient un assez grand nombre de montres, de chaînes volées à Toulon par Seneca et Zucchi, dit l'accusation. Zucchi nie ce vol et répond avec beaucoup d'apros aux questions du président, qui essaye de l'enterrer. Le vol a été commis le 18 juillet à l'aide de la force, les empreintes relevées sur les meubles sont identiques à celles constatées sur les bureaux de M. Poyet, de M. Marc, et s'adaptent exactement aux pressions et pinces saisis dans la valise où on a retrouvé les valeurs de M. Poyet.

Malgré ces preuves, Zucchi nie énergiquement. Il ne sait rien, n'a rien vu. Il a simplement vendu des bijoux que lui avait remis Seneca. D. — Zucchi, vous prétendez n'être pour rien dans le vol Poyet. Pourtant un témoin vous a vu roder le jour du vol près de l'appartement de M. Poyet. Ce témoin vous a reconnu. R. — Le témoin se trompe. Il a dit d'ailleurs que l'homme qu'il avait vu était blond.

D. — Oui, mais vous vous teigniez avec assez d'habileté. R. — M. le président, ce n'est pas moi qui ai été vu dans la maison de M. Poyet. D. — On a trouvé sur vous une bague volée à M. Poyet. R. — Le jour où on a volé chez cette dame j'étais chez M. Bovon. Vous voyez, M. le président, que le témoignage de ce témoin qui je réclame serait indispensable.

D. — On a également retrouvé dans votre valise des montres volées à M. Poyet. R. — Ils avaient probablement été déposés par Seneca. D. — Seneca a bon dos. Si on vous écoutait, ce serait lui le principal coupable. Il vous aurait entraîné. Vous êtes pourtant plus intelligent que lui, vous aviez sur lui une certaine autorité; c'était presque votre domestique. Un témoin a dit que vous l'aviez frappé.

R. — Monsieur le président, un Espagnol ne se laisse pas frapper. (Rires). D. — Zucchi, on a saisi dans votre cellule une lettre que vous avez essayé de faire passer à votre complice. Dans cette lettre, vous l'engagez, pas ouvertement, il faut le dire, à ne pas avouer. Pourquoi? R. — Monsieur le président, cette lettre n'était pas destinée à Seneca, j'écrivais pour me distraire la mémoire, et l'accusation ne peut se faire une arme d'un document sans importance.

D. — Alors vous niez tout. Vous n'avez rien autre chose à dire pour votre défense. R. — Non M. le président. Sur ces mots l'interrogatoire de Zucchi prend fin et le président renvoie la suite des débats à demain matin.

Le citoyen Dantoine propose l'ordre du jour suivant: « Les citoyens républicains réunis le 22 février 1892, à la brasserie du Chemin de fer à Oullins, convaincus de l'utilité de liquer les efforts de la démocratie du Rhône contre la réaction d'abord, puis contre l'ingérence de certains journaux en matière d'élection; voulant faire cesser cet état de choses, déclarent et décident qu'il y a lieu de créer immédiatement dans chaque commune, dans chaque canton du département, des groupes qui formeront ensuite un comité central départemental dont l'action aura surtout pour but de combattre l'influence de certaine presse en matière d'élection.

« Ils blâment et flétrissent avec vigueur l'attitude du journal le Progrès dans l'élection du 14 février, attitude qui a eu pour résultat l'élection du candidat réactionnaire par 2,054 voix contre 3,498 voix républicaines.

« Le 14 août, vous avez été arrêté à Genève, où vous vous étiez rendu, pensant vous défaire des objets que vous aviez volés, par l'intermédiaire d'un tiers, vous avez voulu vendre des valeurs frappées d'opposition comme ayant été volées à un négociant lyonnais, M. Poyet. Un titre a été saisi sur vous, deux sur votre complice Seneca. Qu'avez-vous à répondre? R. — J'ignorais que les titres ont aient volés. Seneca qui avait le titre ne sais comment m'avait changé de ses amis. Il assurait les tenir de trois de ses amis. J'ai été très surpris d'apprendre qu'ils provenaient d'un vol.

D. — Mais à Genève, vous n'avez pas donné cette explication. Vous avez dit avoir trouvé ces valeurs en chemin de fer. R. — M. le président, quand on m'a arrêté j'ignorais pourquoi, j'ai donné la première version qui m'est venue à l'esprit. Mais quand j'ai su de quel j'étais accusé, j'ai résolu de dire la vérité et toute la vérité. Les titres, qui m'ont été remis, ont été remis par Seneca qui avait été chargé par trois de ses amis de les négocier.

D. — MM. les jurés apprécieront votre explication. Mais on n'a pas trouvé chez des titres en votre possession; on a également saisi un gobelet, un médaillon, un porte-monnaie, provenant du vol Marc. Ces objets étaient dans votre valise. R. — C'est possible, mais je vous ferai observer que la valise était commune à Seneca et à moi. C'est probablement Seneca qui y a placé ces objets.

D. — Oui, vous avez répondu à tout, nous verrons ce que dira votre complice quand je l'interrogerai. A Genève, on a, sur vos indications, saisi à la gare une valise dans laquelle on a trouvé tous les titres volés à M. Poyet. Cette valise avait été mise au dépôt par un individu qui avait dit se nommer Daguilon. R. — Pardon, M. le président. Ce n'est pas sur mes indications que cette saisie a été faite. Je n'aurais pas été assez naïf, si j'avais été le voleur, de dire où se trouvait le produit de mon vol.

D. — Vous avez vendu, à Genève, des bijoux provenant des vols Poyet et Person. R. — Oui, mais ils m'avaient été remis par Seneca. D. — C'est Seneca qui a tout fait alors? R. — M. le président, je dis la vérité. Parmi ces bijoux se trouvaient un assez grand nombre de montres, de chaînes volées à Toulon par Seneca et Zucchi, dit l'accusation. Zucchi nie ce vol et répond avec beaucoup d'apros aux questions du président, qui essaye de l'enterrer. Le vol a été commis le 18 juillet à l'aide de la force, les empreintes relevées sur les meubles sont identiques à celles constatées sur les bureaux de M. Poyet, de M. Marc, et s'adaptent exactement aux pressions et pinces saisis dans la valise où on a retrouvé les valeurs de M. Poyet.

Malgré ces preuves, Zucchi nie énergiquement. Il ne sait rien, n'a rien vu. Il a simplement vendu des bijoux que lui avait remis Seneca. D. — Zucchi, vous prétendez n'être pour rien dans le vol Poyet. Pourtant un témoin vous a vu roder le jour du vol près de l'appartement de M. Poyet. Ce témoin vous a reconnu. R. — Le témoin se trompe. Il a dit d'ailleurs que l'homme qu'il avait vu était blond.

D. — Oui, mais vous vous teigniez avec assez d'habileté. R. — M. le président, ce n'est pas moi qui ai été vu dans la maison de M. Poyet. D. — On a trouvé sur vous une bague volée à M. Poyet. R. — Le jour où on a volé chez cette dame j'étais chez M. Bovon. Vous voyez, M. le président, que le témoignage de ce témoin qui je réclame serait indispensable.

D. — On a également retrouvé dans votre valise des montres volées à M. Poyet. R. — Ils avaient probablement été déposés par Seneca. D. — Seneca a bon dos. Si on vous écoutait, ce serait lui le principal coupable. Il vous aurait entraîné. Vous êtes pourtant plus intelligent que lui, vous aviez sur lui une certaine autorité; c'était presque votre domestique. Un témoin a dit que vous l'aviez frappé.

R. — Monsieur le président, un Espagnol ne se laisse pas frapper. (Rires). D. — Zucchi, on a saisi dans votre cellule une lettre que vous avez essayé de faire passer à votre complice. Dans cette lettre, vous l'engagez, pas ouvertement, il faut le dire, à ne pas avouer. Pourquoi? R. — Monsieur le président, cette lettre n'était pas destinée à Seneca, j'écrivais pour me distraire la mémoire, et l'accusation ne peut se faire une arme d'un document sans importance.

D. — Alors vous niez tout. Vous n'avez rien autre chose à dire pour votre défense. R. — Non M. le président. Sur ces mots l'interrogatoire de Zucchi prend fin et le président renvoie la suite des débats à demain matin.

qui durent abandonner les deux prisonniers. Devant l'attitude hostile de la foule, les gardiens de la paix durent même dégainar pour se garantir. Devant ce moyen extrême, les agresseurs prirent la fuite.

Cependant, l'un des principaux auteurs de cette rixe put être arrêté. C'est alors que ses camarades vinrent une seconde fois à la rescousse pour tenter d'élargir le prisonnier. Mais cette fois force resta à la police, et l'individu a été mis en lieu sûr. Il a fallu pour cela l'intervention des employés d'octroi de la barrière de la Pyramide, qui ont dû prêter main-forte aux agents.

L'agresseur est un nommé Jean T..., 26 ans, toucheur de bestiaux, domicilié chemin de Saint-Just à Saint-Simon.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Mardi, 23 Février, 54e jour de l'année. Nouvelle lune le 28; premier quartier le 5. Soleil: lever, 6 h. 57; coucher, 5 h. 31.

Suicide. — Hier soir, à cinq heures, une femme paraissant âgée de 20 à 25 ans, a mis fin à ses jours en se jetant dans la Saône du quai de l'Industrie, en face de l'usine Debiaine. L'inconnue était vêtue de noir, robe très simple, et coiffée d'un bonnet linge qui lui donnait l'air d'une bonne ou d'une domestique récemment arrivée de la campagne.

Coups et blessures. — Hier soir, trois hommes et une femme se firent servir, au comptoir Falch, cours du Midi, 45. Aussitôt les consommations bues, deux des compères prirent la fuite, laissant en otage le sieur Jean Bertholon, pisteur, rue Saint-Georges, 6, ainsi que sa maîtresse. Mais Bertholon, qui ne voulait pas solder l'addition, tomba à bras raccourcis sur Mme Falch et fut roué de coups.

Le lendemain, le propriétaire de la buvette constata la disparition de neuf bouteilles de liqueurs et un kilogramme de café. — MM. Domenjen et Bautin, jardiniers, rue des Machabées, 8, prévinrent les gardiens de la paix, hier soir, à 7 heures, que la porte de la propriété Bienvenu, rue des Tourelles, 12, était grande ouverte.

Arrestation. — Il y a huit jours, le soldat Dupouzet en regagnant la caserne de la Part-Dieu, a été assailli par deux rôdeurs, lesquels avaient dû déguerpir devant l'attitude du militaire. Celui-ci, en effet, avait dégainé, s'apprêtant à brider le plus hardi de ses agresseurs. Sur certains renseignements, les agents ont arrêté hier les deux malfaiteurs, les nommés Jules Th..., 21 ans, polisseur, rue Pierre-Corneille, 173, et Henri Sc..., 23 ans, rue Clos-Sauignon, 5.

Théâtre des Célestins. — A l'occasion des jours gras, le grand succès actuel du Théâtre des Célestins, La Famille Pont-Diguet, sera jouée en matinée dimanche 28, lundi 29 février et mardi 1er mars prochain, à 1 heure 1/2 de l'après-midi. Les tickets de location de ces trois matinées successives sont dès à présent à la disposition du public; le bureau est ouvert tous les jours de 10 heures du matin à 7 heures du soir.

Cirque Rancy. — Tous les soirs, à 8 heures, grande représentation équestre terminée par le succès du jour, Jeanne d'Arc, légende mimée à grand spectacle. A chaque représentation on présente au public le poney qui sera offert en tombola gratuite à la fin du mois de février, ainsi que le cheval se montent et sauté, qui sera offert également en tombola gratuite à la représentation du soir, le même jour. Jeanne d'Arc sera donnée à toutes les représentations, matines et soirées jusqu'à la clôture irrévocablement fixée au dimanche, 28 février.

TRIBUNE DES COMITÉS Comité de l'alliance républicaine socialiste du sixième arrondissement. — Mercredi 24 février, à 8 h. 1/2 du soir, réunion de tous les adhérents, 48, cours Morand. Ordre du jour: Elections municipales.

COMMUNICATIONS DIVERSES Chambre syndicale des employés de café, restaurants et Hôtels. — La chambre syndicale des employés de cafés, restaurants et hôtels dont le siège est rue du Gare, 12, prie les patrons de s'adresser à M. Marran, le gérant du syndicat pour le service de leurs employés.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPÉCIAL

LA CRISE MINISTÉRIELLE

M. BURDEAU A L'ÉLYSÉE Paris, 23 février.

La conversation de M. Burdeau se divise en deux parties. L'une n'a porté que sur les questions de politique générale, et n'a présenté qu'un intérêt secondaire. « Mais les questions de personnes? » a demandé M. Carnot.

« Si vous m'invitez à les aborder, a répondu M. Burdeau, c'est que vous avez confiance dans mon indépendance; j'en suis honoré, et je les traiterai avec la plus grande franchise. » M. Burdeau a expliqué qu'il regardait la combinaison Ribot comme impossible, puisque les radicaux lui refusent leur concours, et que, dans ces conditions, il ne peut compter sur une majorité.

« Rendant hommage aux services rendus par M. de Freycinet à la défense nationale, il a considéré comme impossible son maintien à la direction des affaires. Procédant ainsi par diminution, M. Burdeau a terminé en appuyant un ministère Constans. M. DEVELLE « Si vous m'invitez à les aborder, a répondu M. Burdeau, c'est que vous avez confiance dans mon indépendance; j'en suis honoré, et je les traiterai avec la plus grande franchise. »

« A sept heures et demie, personne encore n'a été chargé de former un cabinet. Cependant, M. Develle vient d'être appelé à l'Élysée. On attache une certaine importance à cet entretien, dont on ne connaît pas encore le résultat. GUERRE ET MARINE Paris, 22 février. Contrairement à ce qui a été annoncé, la commission de la marine a repoussé, à la presque unanimité, le principe de la proposition Lockroy, qui tend à verser à la guerre l'exécédent disponible de la marine.

La commission est, d'ailleurs, favorable à l'utilisation de ces forces par la marine elle-même pour la défense des côtes. UN CAISSIER INFIDÈLE Aix, 22 février. La cour d'assises a condamné aujourd'hui à 4 ans de prison le sieur Barret, ancien fondé de pouvoirs de M. Labuze, trésorier payeur général des Bouches-du-Rhône. Barret est reconnu coupable de détournements s'élevant à environ 800,000 fr.

Dépêches Téléphoniques

Paris, 23 février, 2 h. matin. La Crise M. Develle s'est prononcé pour le maintien de M. Constans au ministère. M. Carnot serait décidé à laisser à celui qu'il investira de sa confiance le soin de se prononcer sur ce point qui a été agité dans toutes les conférences de la journée et que la plupart des personnages consultés ont tranché dans le sens de l'affirmative.

M. de Freycinet ou M. Loubet MM. Delcassé et Edmond Magnier ont vivement engagé M. Carnot à maintenir M. Constans au ministère de l'Intérieur. A la dernière heure, des personnes qui ont passé la soirée à l'Élysée nous donnent les indications suivantes sur l'état d'esprit dans lequel se trouve le président de la République. Elles nous assurent qu'il ne songe plus à tenter une combinaison Ribot et qu'il a absolument renoncé à le faire appeler pour lui confier la mission de former un cabinet.

Les consultations qu'il a prises cet après-midi l'ont confirmé dans la pensée qu'il y aurait avantage à conserver presque tous les membres de l'ancien cabinet et à confier la présidence du ministère à un homme qui ait une situation et une autorité assez grandes pour en accepter la direction. Dans cet ordre d'idées, son choix est arrêté sur M. de Freycinet qu'il fera probablement appeler demain matin, et s'il ne peut le décider à reprendre la direction des affaires, il aura recours aux bons offices de M. Loubet.

D'après ce que nous connaissons des intentions de ce dernier, il consentirait à accepter tout au plus le portefeuille de la justice, mais il hésiterait à accepter la présidence du conseil. UN TAMPONNEMENT Le train de 7 heures 20 a tamponné un train en manœuvre, au Landy, près de la plaine Saint-Denis. La machine du train a été renversée, son mécanicien tué et son chauffeur grièvement blessé. Douze voyageurs sont blessés, dont deux grièvement. Ils ont été ramenés à Paris par le train-tramway. Plusieurs médecins se sont rendus sur les lieux de l'accident.

SPECTACLES D'AUJOURD'HUI

Grand-Théâtre. — Aujourd'hui, à 8 h. — Lohengrin. Théâtre des Célestins. — 7 heures 1/2. — La Famille Pont-Diguet. Casino. — Ce soir, Phoëts-Pinard, les Moser; Casino, Leduc, Alberty les Fougaris; etc. Scala. — Ce soir, à l'occasion de la dernière de Racée, rentrée à Colonges, grande tombola gratuite de 100 francs. Demain, les Asnières de Mascotteville, opérette à grand spectacle. Cirque Rancy. — Aujourd'hui à 8 heures, grande représentation variety. Les jeudis, dimanches et fêtes, représentation à 2 heures.

LES VINS BLANCS MUSCATS

L'ARCHEVÊCHE DE CARTHAGE se trouvent exclusivement dans tous les dépôts de la Maison COUTURIER. Prix: 2 fr. 25 la bouteille.

BAGARRE A VAISE

Hier soir, à onze heures, deux garçons coiffeurs, d'un habit rue Gorge-de-Loup, 83, et l'autre, rue de la Pyramide, 45, se prirent le querelle pour un motif futile, au casino de Vaise, où se tenait un bal. Les deux « figures » en vinrent bientôt aux mains, et pour couper court au scandale, les sous-brigadier Maurin et les agents Rouquette et Coullange, de service dans la salle, les emmenèrent au poste du quartier. Chemin faisant, ils furent assaillis par une cinquantaine d'individus qui se mirent à crier: « Il ne faut pas les laisser emmener. » Et aussitôt quatre ou cinq d'entre eux tombèrent à coups de poing sur les agents,

UN ENFANT ÉCRASÉ

Hier matin, à huit heures, un accident mortel est arrivé rue Villeroi. Le jeune Louis Moret, âgé de sept ans, se rendait à l'école, lorsque, en voulant traverser la chaussée, il fut renversé sous les pieds du cheval, de telle façon que les roues lui broyèrent la poitrine. Des passants s'empressèrent de relever le pauvre enfant, mais tous les soins prodigués ne purent le rappeler à la vie. Profitant de l'émotion produite par ce terrible accident, le conducteur d'un camion a fouetté vigoureusement ses chevaux et est disparu sans que personne ait songé à se mettre à sa poursuite. Une scène émouvante s'est passée lorsqu'on a rapporté chez les parents, qui n'avaient que cet enfant, le cadavre de leur fils.

La Réunion d'Oullins

La réunion publique que nous avions annoncée, a eu lieu, hier soir, à Oullins. Plus de deux cents personnes étaient présentes. Le citoyen Colliard, conseiller municipal, après avoir exposé le but de la réunion, a développé longuement les revendications de la classe ouvrière et terminé en engageant les travailleurs à envoyer dans les conseils municipaux des ouvriers, des travailleurs comme eux. Le citoyen Dantoine fait ensuite l'histoire des luttes électorales qui ont eu lieu dans le département depuis dix ans; il démontre quelle a été l'influence néfaste du journal le Progrès: élection Prenat au conseil général; élection législative de 1885; élection Prenat en 1886, grâce à la candidature Marc Guyard; enfin, l'élection Repiquet au conseil général. Pour lutter contre ce journal néfaste, il faut l'union de tous les républicains, il faut que les comités reprennent leur influence.

Chambre de Commerce de Lyon

La Chambre de commerce nous communique la note suivante: Le sous-secrétaire d'Etat des colonies a décidé la création, dans chacune de nos possessions d'outre-mer, d'une exposition permanente des produits de l'industrie métropolitaine afin de faire connaître nos produits nationaux et d'arriver à les substituer dans la consommation aux articles étrangers trop facilement accueillis dans nos colonies et dont quelques-uns ne sont cependant que des contrefaçons de notre fabrication. L'exposition d'objets d'origine authentique aura d'abord pour résultat de dévoiler les fraudes de cette nature, de plus, elle aura l'avantage d'introduire et de vulgariser dans ces pays le goût et les modes de la métropole. Ces expositions, organisées sous le patronage des administrations locales et avec le concours des chambres de commerce, doivent être installées dans les dépendances d'édifices publics spécialement aménagés à cet effet. Elles comprendront les articles, échantillons, modèles, albums, prix-courants qui seront fournis par les industriels de la métropole. M. le ministre du commerce a pensé, de son côté, qu'un des moyens à employer pour secondier le développement des relations commerciales entre les producteurs français et nos possessions d'outre-mer pourrait consister dans un échange d'échantillons qui s'effectueraient par l'entremise des chambres de commerce de la manière suivante: Les chambres de commerce acquerraient des producteurs des échantillons de leurs produits et le paiement serait effectué par moitié en argent et par moitié au moyen de spécimens des articles concurrents étrangers vendus couramment dans les Colonies qui seraient désignées par les fabricants. Les produits, ainsi réunis, seraient expédiés dans les pays d'outre-mer par les soins de l'administration qui se chargerait aussi de faire parvenir aux industriels donateurs des produits de matières premières au Heu des produits fabriqués. Les industriels lyonnais qui seraient disposés à entrer dans les vues de M. le ministre du commerce sont priés de se faire inscrire au secrétariat de la chambre de commerce (Palais du Commerce).

LE TRAMWAY DE LYON A NEUVILLE

Nous recevons la communication suivante: Nous avons vu sur votre numéro du 16 courant que, dans la séance du conseil général du 15 février, M. Clapot a demandé à l'administration de bien vouloir renseigner le conseil sur des faits étranges qui se passent à la compagnie des Tramways de Neuville. On dit, on écrit, dit-il, que la compagnie à laquelle le conseil général a donné la concession, aurait cédé cette concession. Ces bruits sont-ils fondés? M. le préfet a prétexté un ordre du jour déjà très chargé et a prié M. Clapot de n'y pas joindre d'autres arguments. Cela n'a pas laissé de nous étonner un peu, car une simple explication était bien vite donnée, vu que M. le préfet n'ignore pas beaucoup de choses, même celles dont s'est servie la compagnie pour renvoyer son personnel d'une manière aussi rigoureuse qu'injuste. Nous demandons au conseil général si la compagnie qui s'intitule Compagnie nouvelle, peut d'elle-même céder la concession à une autre sans l'assentiment du conseil général qui seul, au nom du département, a le droit de concession? Nous ne le croyons pas, et il ne doit y avoir que l'administration de l'ancienne compagnie des tramways de Neuville qui doit le croire. Maintenant si M. Clapot, qui a bien voulu soulever cette question, désire avoir des renseignements sur ce qui s'est passé à la compagnie, nous sommes à même de lui fournir ceux qu'aurait pu lui donner l'administration, et peut-être d'autres encore qu'elle ne connaîtra jamais, vu que les administrateurs de la compagnie n'auraient pas intérêt à les faire connaître. Les ex-employés de la compagnie de Neuville.

